

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
du Mardi 10 février 2026 à 20 h 00  
(Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Article L.2121-15 du CGCT)**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 10 février 2026 à 20 h 00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal de BELLEVILLE SUR MEUSE. La réunion est publique.

**Membres du Conseil : Maire, adjoints, conseillers délégués, et membres par ordre alphabétique**

Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Nom et Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
SOUBRIER Marie-Paule	X				GEORGE Sébastien	X			
CHARDIN Sylvie			X	à Marie-Paule SOUBRIER	GEHIN Marie-Christine	X			
REVEANI Michel	X				JEANNESSON Martine	X			
GARAND-MULLER Emilie	X				KLEIN Pierrette			X	
OME Christophe	X				MARTIN Patrick	X			
LARMIGNY Lionel	X				MEJRI Christelle			X	
SPAGNUT Sébastien	X				MUNERELLE Régine	X			
AMBROSIO Samuel	X				DELCROIX Dylan	X			
COLSON Erwan		X		à Samuel AMBROSIO	RENAUX Cédric		X		à Virginie FOURILLON
DURET Jean-Luc	X				TALFOURNIER Hélène	X			
EWANGUE Joëlle		X		à Emilie GARAND MULLER	JANDIN-CAPAO Laura	X			
FOURILLON Virginie	X				<b>TOTAL</b>				

Membres du CM : 23 Membres		
Votants		
Présents	17	21
Pouvoirs	4	
Absents	2	

Pouvoir (s) :
Mme Sylvie CHARDIN à Mme Marie-Paule SOUBRIER
Mr Erwan COLSON à Mr Samuel AMBROSIO
Mme Joëlle EWANGUE à Mme Emilie GARAND MULLER
Mr Cédric RENAUX à Mme Virginie FOURILLON

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 00

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a **17 présents, 4 pouvoirs, et 2 absences et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.**

Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir, Monsieur Samuel AMBROSIO et Monsieur Dylan DELCROIX enregistrent la séance.

**Désignation du secrétaire de séance :**

**Monsieur Dylan DELCROIX** est désigné de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2025
- ❖ Compte rendu de décision n°04/2025 – Bail de location garage attenant à l'habitation située 8 rue Jean Jaurès
- ❖ Compte rendu de décision n°05/2025 – Bail de location garage situé dans la partie habitation au 8 rue Jean Jaurès
- ❖ Engagement du ¼ d'investissement
- ❖ Renouvellement contrat de maintenance logiciel bibliothèque BIBLIBRE
- ❖ Facturation d'une bâche pour marabout au club Verdun Agglomération Handball
- ❖ Avis sur l'enquête publique concernant l'Union Laitière de la Meuse à BRAS SUR MEUSE
  
- ❖ Informations diverses
- ❖ Questions diverses

## Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2025

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 novembre 2025.

### DEBAT

**Madame le Maire** : Il n'est pas acceptable de publier celui-ci sur les réseaux sociaux de « Belleville en Mouvement » avant son approbation.

**Monsieur AMBROSIO** : il est affiché en mairie à quel moment ?

**Madame le Maire** : Il est toujours publié une fois celui-ci approuvé, à savoir le lendemain

**Monsieur Samuel AMBROSIO** : de tout façon on s'en fout c'est la dernière

**Madame le Maire** : Les réseaux sociaux ce n'est pas officiel. Vous avez publié un document qui n'a pas été approuvé ni signé.

Y a-t-il des remarques ? Non

**Le compte-rendu du 20 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité (21 voix pour)**

## 2026-02-000 : Compte-rendu de décision prise par délégation du Conseil Municipal

Conformément à la réglementation et sans qu'il y ait besoin de voter, je vous rends compte d'une décision qui a été prise en usant de la délégation que vous avez accordée au Maire.

- **N°04/2025** : Bail de location garage attenant à l'habitation située 8 rue Jean Jaurès

### DEBAT

Pas de débat

## 2026-02-00 : Compte-rendu de décision prise par délégation du Conseil Municipal

Conformément à la réglementation et sans qu'il y ait besoin de voter, je vous rends compte d'une décision qui a été prise en usant de la délégation que vous avez accordée au Maire.

- **N°05/2025** : Bail de location garage situé dans la partie habitation au 8 rue Jean Jaurès

### DEBAT

Pas de débat

## 2026-02-01 : Engagement du ¼ d'investissement

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :  
« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

A cet effet, je vous demande de m'autoriser à mandater la somme suivante avant le vote du budget primitif 2026, soit :

- Chapitre 21 : 192 702,50 €
- Chapitre 23 : 73 750,14 €

### DEBAT

Pas de débat

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour**

**AUTORISE** Madame la Maire à engager le quart d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

## 2026-02-02 : Renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel de la bibliothèque municipale avec BIBLIBRE

Un contrat a été passé avec la Société BIBLIBRE pour le logiciel Pikoloco de la bibliothèque municipale comprenant l'hébergement, le support et la maintenance.

Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2025.

Je vous demande l'autorisation de renouveler celui-ci pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2026, et pour un montant annuel de 256,35 € HT avec la société BIBLIBRE.

### DEBAT

**Monsieur DURET** : Trésorier de la bibliothèque.

- La bibliothèque est en réseau avec la CAGV. Il n'y a plus besoin de ce contrat. Le trimestre est entamé et nous paierons que  $\frac{1}{4}$  du contrat du 01/01 au 31/03/2026 (prorata) si nous mettons fin au contrat.
- Félicitations à Myriam, le dossier facile à lire même quand elle est en vacances. Dossier bien tenu.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour

**AUTORISE** Madame la Maire à renouveler le contrat de maintenance uniquement pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 et de régler  $\frac{1}{4}$  du montant du contrat.

## 2026-02-03 : Facturation d'une bâche pour marabout au club Verdun Agglomération Handball

La mairie a prêté un marabout au club Verdun Agglomération Handball pour une manifestation les 14 et 15 juin 2025.

Lors du retour de celui-ci, il a été constaté que la bâche du marabout était arrachée.

Après avoir pris contact avec le Président du club, il a été convenu que la mairie remplace la bâche du dit-marabout et que le montant de la bâche serait refacturé au club.

Le montant s'élève à 816 € TTC.

Je vous invite à m'autoriser à facturer la bâche au Club Verdun Agglomération Handball d'un montant de 816 € TTC.

### DEBAT

**Monsieur AMBROSIO** : Le club est d'accord pour payer ? malgré les finances du Club.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour

**AUTORISE** Madame la Maire à facturer la bâche au Club Verdun Agglomération Handball d'un montant de 816 € TTC.

### **2026-02-04 : Avis sur l'enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale de l'Union Laitière de la Meuse à BRAS SUR MEUSE**

Une demande d'autorisation environnementale de l'Union Laitière de la Meuse à BRAS SUR MEUSE relative aux augmentations de la cadence de traitement du lait par l'optimisation de l'outil de production et des prélèvements d'eau, au sein de ses installations situées sur le territoire de la commune de Bras sur Meuse a été déposée par la Préfecture de la Meuse.

La commune de Belleville étant située dans le périmètre réglementaire d'information du public ainsi que par le plan d'épandage lié à l'installation.

L'enquête publique se déroule du 27 janvier au 4 mars 2026 inclus. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bras sur Meuse.

La Préfecture de la Meuse demande dès à présent que le Conseil Municipal formule son avis sur ce projet.

Je vous invite à émettre un avis favorable sur ce projet.

#### **DEBAT**

**Monsieur REVEANI :**

- Ont-ils fait un forage ?
- Ils avaient fait une demande pour qu'on leur fournisse de l'eau mais pas assez de débit. Même nappe phréatique que la commune.

**Madame le Maire :** C'est rassurant la DREAL suit le dossier

**Monsieur DURET :** C'est un système performant dans le cadre de la filtration du lait pour récupérer les protéines.

**Madame le Maire :** C'est une Société qui fait toujours des investissements. Ils sont à la pointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants par 21 Voix pour

**EMET** un avis favorable sur le projet

## Questions diverses

**Monsieur MARTIN :**

- Est-ce que les trous seront rebouchés Chemin du Fort

**Madame le Maire répond :** Oui les trous seront rebouchés.

**Monsieur REVEANI :** Ce chemin est interdit à tous véhicules sauf ayant droit.

**Monsieur MARTIN :**

- Demande des nouvelles du panneau (AMOMA)

**Madame le Maire répond :** je n'ai pas de nouvelle ni de prix

**Monsieur MARTIN :**

- Demande le passage du gyrobroyeur pour la manifestation du 11 avril prochain.


## Informations diverses

**Madame le Maire :**

- Demande les disponibilités pour la tenue des bureaux de vote du 15 mars prochain.
  - Mme TALFOURNIER et Mr SPAGNUT répondront lorsqu'ils auront connaissance de leur planning.
  - Mr MARTIN : si cérémonie pas possible
  - Mme GEHIN : pas disponible
- Rappel pour les assesseurs : ne pas partir avant la fin de l'élection pour les signatures.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 25

Le secrétaire de séance, Dylan DELCROIX	Madame Le Maire, Marie-Paule SOUBRIER
Signature 	Signature 